

Conseil de quartier

Bellangerais

Compte rendu

du 4 mai 2023

Maison de quartier de la Bellangerais

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 20h45

Animateurs : Ludovic BROSSARD (élu du quartier) - **Bertrand GAUDIN** (Directeur de Quartiers Nord-Est)

Intervenants : Valérie FAUCHEUX (Adjointe déléguée aux Mobilités et aux déplacements) – **Gildas BOURVEN** (Direction Mobilités Transports de Rennes Métropole) - **Vincent MUZART et Mathilde LEGEAIS** (Direction Aménagement Urbain et Habitat de Rennes Métropole)

Nombre de participants : 23

Excusée : 1

À l'ordre du jour :

- ZAC Armorique / Point d'actualité et retour sur les ateliers
- Revue des projets immobiliers privés sur le quartier
- Présentation de l'étude en cours sur la circulation rue de la Motte Brûlon
- Désignation de deux "Habitants Référents Sécurité"
- Instruction des projets qui sollicitent une aide financière du Conseil de quartier
- Échanges sur la vie du quartier / pot convivial

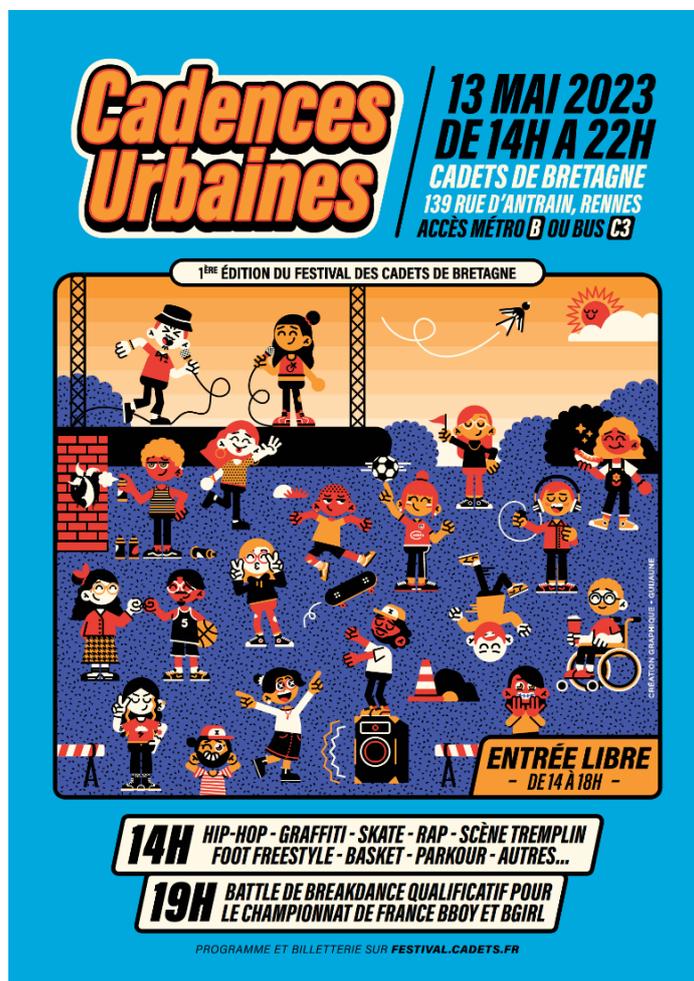
Retrouvez les actualités concernant votre quartier

<https://metropole.rennes.fr/quartier-maurepas-bellangerais>

1 - Instructions des demandes d'aides financières / dotation du conseil de quartier

Deux demandes d'aides financières ont été déposées : Cadets de Bretagne et Maison de quartier de La Bellangerais.

1.1 - Julie Gouygou, des cadets de Bretagne, expose la première demande d'aide financière dans le cadre de l'organisation du Festival "Cadences urbaines" et demande la somme de 750 euros :



⇒ Après dépouillement des votes : la somme de **750 euros** est attribuée à l'association.

1.2 - Cécile Moussion, de la Maison de quartier de la Bellangerais, présente une demande d'aide financière pour l'organisation de deux spectacles sur l'espace public et demande la somme de 1 700€ :

- le 5 juillet : spectacle de magie " Pince moi je rêve " de Strobinele, suivie d'un atelier pour les enfants et les parents sur la magie (700 €)
- le 1^{er} septembre : spectacle "L'Entre-Mots" de la Compagnie Les 3 Valoches (1 000 €).

⇒ Après dépouillement des votes : la somme de **1 700 euros** est attribuée à l'association.

2 – Revue de projets immobiliers dans le diffus et échanges avec le Conseil de Quartier



La Charte Construction et Citoyenneté est accessible sur le site de Rennes Métropole



<https://www.calameo.com/books/005416234645c78f2bac0>

- ↳ Projets dans le diffus : Ce sont tous les projets privés à l'initiative de promoteurs immobiliers.
- ↳ Engagement des promoteurs à informer les habitants en amont des projets et à concerter.
- ↳ Si la charte n'est pas opposable aux promoteurs, ces derniers ont intérêt à en respecter les termes dans le cadre de leurs bonnes relations avec les habitants/riverains et avec la collectivité.
- ↳ **Consultation ou concertation ?**
 - Consultation : à partir de 30 logements
 - Concertation : à partir de 130 logements

Rappel de la procédure en matière de projets immobiliers privés

- Achat du terrain par le promoteur (négociations privées)
- Application des Règles du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) sur les parcelles concernées.
<https://metropole.rennes.fr/consulter-les-documents-du-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui>
- Dépôt du permis de construire : lorsque les règles du PLUi sont respectées, la collectivité a pour obligation de délivrer le permis.

Les informations relatives aux projets dans le diffus sur le quartier sont accessibles au public à la mairie de quartier (Centre commercial Europe – 32 rue de Trégain).

3 – ZAC Armorique / Point d'actualité et retour sur les ateliers et échanges avec le Conseil de Quartier. Présentation par Vincent Muzart, chargée de concertation urbaine à la Direction Aménagement Urbain Habitat à Rennes Métropole

Rappel sur les démarches collectivité / habitants :

ZAC Armorique : atelier sur le projet immobilier du site URCEO au 1er trimestre 2023

ZAC Armorique : point d'actualité sur le projet global au conseil de quartier du 21 mars

Rue de la Motte Brulon : atelier au 1er trimestre 2023

Échanges avec le Conseil de quartier :

Combien de logement au total sur la ZAC ?

⇒ 900 logements

Y aurait-il des équipements publics communs dans la ZAC ?

⇒ Étude des besoins en cours,

Il existe aujourd'hui la Salle Armorique, gérée par la Maison de quartier, et à disposition d'associations ou d'habitants.

De façon plus globale, des habitants présents ayant participé aux ateliers ont exprimé un intérêt pour la tenue et le contenu des échanges, mais en déplorant le fait que les propositions n'ont pas toujours été entendues : "Les ateliers étaient chouettes mais on n'a pas été entendus".

Le terme de "concertation" est souvent au cœur du débat entre la collectivité et les habitants, nécessitant de clarifier à l'écrit dans toute démarche participative la marge de manœuvre possible en fonction de chaque sujet ou atelier.

4 – Présentation de l'étude en cours sur la circulation rue de la Motte Brûlon par Gildas BOURVEN, chargé d'études déplacements au Service Mobilités Urbaine à Rennes Métropole

↪ Suite à une étude, les chiffres confirment les observations des habitants : Il y a un trafic de transit urbain important sur la rue de la Motte Brûlon (10.000 véhicules/jour), notamment sur les heures de pointe. En outre, la largeur de la voirie ne permet pas d'aménager des voies cyclables de manière sécurisée.

↪ Les craintes sont alimentées par la densification urbaine dans le secteur (ZAC Armorique, projets immobiliers dans la rue) et d'autres paramètres (fonctionnement de la préfecture, établissement scolaires à proximité).

↪ Le service mentionne que cette situation concerne aujourd'hui une dizaine de rues sur l'ensemble de la ville de Rennes et que des études et expérimentations visent à traiter le sujet.